



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 12

---

Réunion du mardi 05 octobre 2021

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **FRANCONVILLE – STADE JEAN ROLLAND N°2 – NNI 95 252 01 02**

Cette installation sportive était classée en niveau 6SYE jusqu'au 09/06/2020.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 02/10/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6SYE signée par le propriétaire le 02/10/2020 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 02/10/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S., et en l'absence de test, propose de classer le terrain en Niveau T7 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

##### **SAINT BRICE – STADE LEON GRAFFIN N°3 – NNI 95 539 01 03**

Cette installation sportive était classée en niveau 5SYE jusqu'au 29/03/2021.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 08/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 08/03/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/03/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S., et en l'absence de test, propose de classer le terrain en Niveau T7 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**GENNEVILLIERS – STADE DES SEVINES N°2 – NNI 92 036 02 02**

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 10/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 15/03/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires ;
- A.A.C.;
- Tests in situ du 08/01/2018.
- Rapport de visite du 11/03/2021

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T7 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**MONTREUIL – STADE JULES VERNE – NNI 93 048 05 01**

Cette installation sportive était classée en niveau 6SYE jusqu'au 01/03/2021

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 01/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 14/11/2019
- Rapport de visite du 05/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, et en l'absence des tests, la C.R.T.I.S. propose de classer le terrain en T7 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**ROSNY SOUS BOIS – STADE LETESSIER N°2 – NNI 93 064 02 02**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/11/2021.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 06/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/10/2021
- Test in-situ du 14/04/2017
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**BRY SUR MARNE – PARC DES SPORTS DES MAISONS ROUGES N°1 – NNI 94 015 01 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 jusqu'au 13/09/2021.

Installation visitée par M. CARRETO, membre de la C.R.T.I.S., le 23/08/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 23/08/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 23/08/2021
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 jusqu'au 05/10/2031.

#### **OZOIR LA FERRIERE – STADE DES 3 SAPINS N°1 – NNI 77 350 01 01**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 23/10/2020.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/06/2021 et le 01/10/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 01/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 01/10/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis et suite aux travaux effectués au niveau de l'aménagement des bancs de touche, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 05/10/2031.

#### **BOBIGNY – STADE DEPARTEMENTAL DE LA MOTTE N°7 – NNI 93 008 03 07**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était retirée du classement depuis le 17/11/2020.

Installation visitée par M. HIMMI, membre de la C.D.T.I.S. du District 93, le 26/03/2019.

Suite à la réception des tests in-situ du 23/09/2021 et à la décision de la C.F.T.I.S. du 25/09/2019, la C.R.T.I.S. transmet les tests à la C.F.T.I.S. en vue du classement de l'installation.

La C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmis à la F.F.F. pour décision finale.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

#### **SARTROUVILLE – STADE YOURI GARGARINE – NNI 78 586 01 01**

Cette installation sportive est classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2024.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 27/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE signée par le propriétaire le 27/11/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 27/11/2019
- Test in-situ du 11/03/2020
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 24/08/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)**

#### **PARIS – STADE DES FILLETES BIS – NNI 75 118 05 01**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 27/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 27/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/10/2023.

#### **AVON – STADE BENJAMIN GONZO – NNI 77 014 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E5 jusqu'au 05/12/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 04/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 236 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/10/2023.

#### **AULNAY SOUS-BOIS – STADE DE LA ROSE DES VENTS N°2 – NNI 93 005 04 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 06/06/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 21/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 186 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.
- Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/10/2023.

#### **SEVRAN – STADE JEAN GUIMIER N°2 – NNI 93 071 01 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 21/01/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 16/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 16/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 256 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/10/2023.

#### **MONTMORENCY – PARC DES SPORTS NELSON MANDELA N°4 – NNI 95 428 01 04**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. du district 95, le 30/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 30/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 161 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/10/2023.

## **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

**PARIS – STADE DEJERINE N°1 – NNI 75 120 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E4 jusqu'au 27/11/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 30/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 30/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 516 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/10/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**MOISSY CRAMAYEL – STADE PAUL RABAN – NNI 77 296 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 07/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 07/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 562 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/10/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**